

Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 JANVIER 2022** **18H00 EN MAIRIE**

Date de la convocation : 10 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quatorze du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard LIPERINI, maire.

Présents : M. LIPERINI Bernard, M. MARANGES Philippe, Mme CHEVALLEY Emily, M. VILLELLAS Thierry, Mme TILLEMANN Line, M. MARTINO Stéphane, M. VINCENT Jean-Marc, Mme MARTIN Muriel, Mme GUINY Sandrine, M. CHAIX Cédric, Mme GINESTE Anne-Cécile, M. LORENZONI-USSEGLIO Alexandre, Mme LEPLEUX Sandra, Mme RIVAL Ludivine, Mme JONKER Nina, M. GOLÉ Jean-Paul, M. DEMANDOLX Franck.

Excusés : Mme CAPON Odile (pouvoir à M. DEMANDOLX Franck)

Absent : M. CARGNINO Stéphane

Secrétaire de séance : Mme GINESTE Anne-Cécile

Présents : 17 Votants : 18

Monsieur le maire ouvre la séance et fait l'appel, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé. M. Jean-Paul GOLÉ formule toutefois une remarque sur l'absence des propos de Mme Odile CAPON concernant la chapelle de Villars Brandis.

Mme Martine ROUGETET précise que le compte rendu retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats, ceux-ci étant reportés dans le procès-verbal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance au sein du conseil. Le conseil municipal a désigné Mme Anne-Cécile GINESTE, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire invite Mme Nathalie BLANC, présidente de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon & Monts d'Azur, à prendre la parole, pour présenter son association et étudier ensemble la possibilité de trouver un local sur la commune pour organiser cette association loi 1901.

Mme Nathalie BLANC explique la dimension du projet et ses enjeux :

La CPTS intervient sur un territoire de 38 communes comptant environ 11 000 habitants et 1 500 Km². Elle compte 52 professionnels, dont 18 adhérents à l'association pour le moment. C'est une petite structure sur un grand territoire. La CPTS s'entoure de professionnels de santé, mais aussi de partenaires tels que des associations à caractère médical.

Le projet est basé sur l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire, la promotion de la santé, l'amélioration de la prévention et un travail sur l'attractivité du territoire, en permettant une meilleure coordination entre tous les acteurs du sanitaire, du médicosocial et du social.

L'association aurait besoin d'un local comprenant : un accueil pour les patients, une salle de réunion pour travailler avec les partenaires et un bureau, soit environ 60 à 80m².

Mme Nathalie BLANC remercie les membres du conseil de l'avoir écoutée et attend la décision sur la mise à disposition d'un local.

SIGNATURE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE - Elections départementales partielles :

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, monsieur le maire informe le conseil que la préfecture nous a sollicités, pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales partielles du canton de Castellane, devant se dérouler les 6 et 13 mars prochains.

Le courrier nous est parvenu après l'élaboration de l'ordre du jour, mais s'agissant d'un service d'intérêt général, monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition, en sachant que la commune percevra une dotation financière comprenant la rémunération du personnel recruté pour effectuer ces travaux,

ainsi que les charges sociales et patronales afférentes, le règlement d'éventuels frais annexes liés à cette prestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage, avec la préfecture des Alpes de Haute Provence.

1- FINANCES - Ouverture par anticipation des crédits budgétaires :

Monsieur le maire donne la parole à Mme Hélène GAL-FAUQUE qui présente, par budget, les ouvertures de crédits d'investissement nécessaires à l'avancement des travaux de la commune, jusqu'au vote du budget 2022.

Celle-ci précise que l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, il est permis d'engager, de liquider et de mandater ces dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir de crédits budgétaires par anticipation pour la section de fonctionnement.

1-1 Budget général M 14 :

chapitre	article	libellé	BP & DM	plafond	Dépenses pouvant être mandatées jusqu'au vote du BP 2022
			2021	de prévisions 1/4 BP & DM 2021	
10	10226	taxes aménagements	8 000.00	2 000.00	
16	1641	emprunts en capital	90 000.00	22 500.00	
20	2031	frais d'études	232 212.00	58 053.00	4 000.00 €
	2033	frais insertion	2 744.00	686.00	600.00 €
	2051	logiciels immos incorp	4 600.00	1 150.00	
21	2135	aménagement et construction	468 500.00	117 125.00	
	2152	installations de voirie	29 300.00	7 325.00	10 000.00 €
	2183	matériel de bureau	11 450.00	2 862.50	2 000.00 €
	2184	meublier	12 596.00	3 149.00	3 000.00 €
	2188	autres immos corporelles	31 109.00	7 777.25	5 000.00 €
23	2313	constructions	977 302.00	244 325.50	30 000.00 €
	2315	installat techniques	236 071.00	59 017.75	30 000.00 €
	2316	restaurations œuvres arts	12 600.00	3 150.00	
	238	avances	20 000.00	5 000.00	
			2 018 484.00	509 621.00	84 600.00 €

1-2 Budget eau assainissement M 49 :

chapitre	article	libellé	BP & DM 2021	plafond de prévisions 1/4 BP & DM 2021	Dépenses pouvant être mandatées jusqu'au vote du BP 2022
16	1641	Emprunts en Euros Capital	43 500.28	10 875.07	0.00 €
20	2031	frais d'études	15 700.00	3 925.00	2 000.00 €
	2051	logiciels immos incorp	17 280.00	4 320.00	2 000.00 €
				0.00	
21	2111	Terrains nus	2 700.00	675.00	0.00 €
	2151	installations spécialisées	16 600.00	4 150.00	4 000.00 €
	2188	autres immos corporelles	60 710.00	15 177.50	4 000.00 €
				0.00	
23	2313	constructions	99 464.00	24 866.00	20 000.00 €
	2315	installat techniques	107 850.00	26 962.50	20 000.00 €
			320 304.00	80 076.00	52 00.00 €

1-3 Budget réseau chaleur SPIC :

chapitre	article	libellé	BP & DM 2021	plafond de prévisions 1/4 BP & DM 2021	Dépenses pouvant être mandatées jusqu'au vote du BP 2022
16	1687	Emprunts en Euros Capital	21 900.00	5 475.00	
20	2031	frais d'études	0.00	0.00	
	2051	logiciels immos incorp	0.00	0.00	
				0.00	
21	2111	Terrains nus	0.00	0.00	
	2151	installations spécialisées	0.00	0.00	
	2188	autres immos corporelles	10 000.00	2 500.00	2 000.00 €
				0.00	
23	2313	constructions	10 000.00	2 500.00	2 000.00 €
	2315	installat techniques	112 639.00	28 159.75	20 000.00 €
				0.00	
			132 639.00	33 159.75	24 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'ouverture de ces crédits.

2- CLASSEMENT STATION DE TOURISME :

Monsieur le maire donne la parole à Mme Nina JONKER pour présenter ce sujet. Celle-ci explique qu'un dossier va être déposé en préfecture pour récupérer la compétence promotion du tourisme, actuellement dévolue à la CCAPV. Le délai de traitement du dossier est de douze mois et le classement est valable douze ans. Ce classement permettra, entre autres, une augmentation de la DGF, la récupération de la taxe sur la publicité foncière et éventuellement la récupération de l'office de tourisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la demande de classement de la commune en station de tourisme.

3- COMPOSITION DU CCAS :

Monsieur le maire donne la parole à Mme Emily CHEVALLEY qui explique que le club des Aînés, association la Vaillante, demande à ce qu'un représentant de l'association puisse siéger au sein du centre communal d'action sociale.

Il est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au moins huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal. Actuellement, le conseil d'administration compte quatorze membres.

Il convient donc, si on rajoute un membre extérieur au conseil municipal, de rajouter un membre du conseil municipal.

Le club des aînés propose Mme Odette MERLINO et le conseil municipal propose Mme Nina JONKER, portant ainsi à seize le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal est favorable à ces deux nouvelles nominations.

4- ANIMATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil, le plan de financement de la fête de la transhumance seizième édition avait été présenté à hauteur de 8 000 € de dépenses, subventionnées comme suit :

subvention région Sud PACA 20%	1 600€
subvention département des Alpes de Haute Provence 10%	800€
participation en direct aux prestations de la CCAPV à hauteur de autofinancement	1 000€ 4 600€

Madame Line TILLEMANN prend la parole pour expliquer une hausse de la dépense et présente le nouveau plan de financement :

Dépenses 12 000 €
 Recettes 12 000 €

subvention région Sud PACA 20% 2 400€
 subvention département des Alpes de Haute Provence 10% 1 200€
 participation en direct aux prestations de la CCAPV à hauteur de 1 000€
 autofinancement 7 400€

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement.

Mme Cléo HELSMOORTEL présente le calendrier prévisionnel des festivités 2022 et précise que les dépenses passent de 35 000 € à 45 000 € environ, avec un autofinancement de 36 000.00 €.

Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V		1 D		1 M		1 V		1 L		1 J		1 S		1 M		1 J	
2 S		2 L		2 J		2 S		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M		3 V		3 D		3 M	Mafia Wanaca	3 S		3 L		3 J		3 S	
4 L		4 M		4 S	RDV aux Jardins	4 L		4 J	Ecrans du Lac	4 D		4 M		4 V		4 D	
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 S		5 L	
6 M		6 V		6 L		6 M	Amazonita	6 S	Expo peinture st Victor	6 M		6 J		6 D		6 M	
7 J		7 S	Jardins Suspendus	7 M		7 J		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 V	Festival du Rire	8 D		8 M		8 V		8 L		8 J		8 S	Color Run Oct Rose	8 M		8 J	
9 S	Ouverture MNP	9 L		9 J		9 S		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 D	Elections	10 M		10 V		10 D		10 M	Mathis Haug & Benoit Hogaret	10 S	Forum Assos	10 L		10 J		10 S	
11 L		11 M		11 S	Fête de la Transhumance	11 L		11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L	
13 M	Animations du printemps Maison Nature & Patrimoines	13 V		13 L		13 M	Tess & Ben	13 S	Expo patchwork St Victor	13 M		13 J		13 D		13 M	
14 J		14 S		14 M		14 J	14-juil	14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	
15 V		15 D		15 M		15 J	TransVerdon	15 L		15 J		15 S		15 M		15 J	
16 S		16 L		16 J		16 S		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M	17-août	17 S	Journée Patrimoine	17 L		17 J		17 S	
18 L		18 M		18 S	Alpes Verdon Tour	18 L		18 J		18 D	Journée Patrimoine	18 M		18 V		18 D	
19 M		19 J		19 D	Elections	19 M		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 M		20 V		20 L		20 M	Yiriba	20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 J		21 S	Nuit des Musées	21 M		21 J		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M	
22 V		22 D		22 M		22 V		22 L		22 J		22 S		22 M		22 J	
23 S		23 L		23 J		23 S	Morenica St Victor	23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 D	Elections	24 M		24 V		24 D		24 M	sweet Papa John	24 S	Montée Historique	24 L		24 J		24 S	
25 L		25 M		25 S	Festival La Mûre	25 L		25 J		25 D		25 M	Rendez-vous de l'automne Maison Nature & Patrimoines	25 V		25 D	
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 S		26 L	
27 M		27 V		27 L		27 M	Dirty Old Tune	27 S	Bakhus Danse	27 M		27 J		27 D		27 M	
28 J		28 S	Fête Patronale	28 M		28 J		28 D		28 M		28 V		28 L		28 M	
29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 J		29 S		29 M		29 J	
30 S		30 L		30 J		30 S		30 M		30 V		30 D		30 M		30 V	
31 M		31 M		31 M		31 D		31 M		31 M		31 L	31 M		31 S		

Monsieur le maire remercie Cléo pour sa présentation des animations et la félicite de l'excellent travail accompli.

5- QUESTIONS DIVERSES :

*Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la gestion des assurances de la commune fait partie des délégations que le conseil municipal lui a données. Il rend compte des contrats en cours :

Assurance « dommages aux biens et risques annexes » (bâtiments)

Breteil assurance : un marché public a été passé en date du 01 janvier 2018.

Un avenant au contrat initial a été signé le 14 janvier 2022 pour le prolonger d'un an à compter du 01 janvier 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Conditions financières 2021 = 7 788.81 € + 590.37 € (expo musée).

Pas d'augmentation en 2022.

Allianz fera une proposition dans les prochains mois.

Assurance « flotte automobile »

Allianz : conditions financières = 13 884.80 €

L'ancien contrat du Gan est arrivé à échéance et n'a pas été reconduit tacitement (marché public). Une nouvelle offre a été faite pour prolonger le contrat uniquement pour 6 mois avec une majoration de 30% du contrat initial, soit $7\,356.59 \text{ €} \times 30\% = 9\,563.57 \text{ €}$

Assurance RC + protection des agents et des élus

Allianz : le contrat a été négocié l'année dernière, car JLM assurances (Axa), notre ancien assureur ne souhaitait pas renouveler l'ancien contrat. Conditions financières 2021 = 2 561.80 €.

Assurance du personnel (maladie, AT,...)

La collectivité a décidé d'assurer elle-même la prise en charge des frais liés aux arrêts maladie des agents. En effet, les frais d'assurance auprès d'un organisme étaient largement supérieurs au remboursement.

Monsieur le maire précise que la reconduction des contrats d'assurance aurait dû faire l'objet d'un appel d'offres, mais compte tenu du non renouvellement des contrats par les assureurs (JLM assurances etc...), il a dû, dans l'urgence, trouver un assureur de proximité (se rendre à Digne) pour être couvert sur la responsabilité civile et l'assurance des véhicules. Il demande au conseil d'acter cette situation.

*Monsieur le maire fait un point sur le dossier Erilia, qui concerne les loyers des locaux de la gendarmerie nationale et précise que celui-ci suit son cours, par l'intermédiaire de notre avocat.

*Monsieur le maire évoque également le courrier émanant du Parc naturel régional du Verdon, concernant le projet d'aménagement des sites d'embarquement, sur la gestion partenariale. Il précise qu'une visioconférence doit avoir lieu mardi prochain avec le Parc et qu'il ne faut pas prendre de décisions précipitées.

*M. Jean-Paul GOLÉ pose une question d'actualité sur la gestion du COVID :

- protocole à l'école,
- protocole pour les fêtes et animations,
- protocole télétravail,
- protocole masque en extérieur.

Monsieur le maire précise que la mairie a réceptionné le nouveau protocole école aujourd'hui :

- un élève cas contact reste en classe toute la journée. Il devra être testé trois fois par l'intermédiaire des parents, avec attestation sur l'honneur des parents, et devra présenter un test négatif pour revenir.
- un cas contact revient s'il est vacciné.
- les capteurs de CO₂ sont installés, il faut aérer les salles de classes 30 minutes dès que le voyant vire au rouge.

*M. Jean-Paul GOLÉ demande quelle est la charge de la mairie.

*Monsieur le maire répond que c'est subventionné 2€ par élève + 50 € de frais fixes. Pour 700 € investis, la subvention s'élève à 300 €.

*Monsieur le maire précise que tous les agents qui ont la possibilité de télétravailler le font. 98% des agents sont vaccinés.

*il n'y aura pas d'arrêté de port du masque obligatoire en extérieur sur Castellane, sauf pour le marché.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h40.

**LE MAIRE,
Bernard LIPERINI**